PAROISSE DE COMPESIÈRES
Saconnex-d'Arve 300, 1257 Croix-de-Rozon
compesieresinfo.blog.tdg.ch

Proposition de modification des statuts

Proposition rapidement exposée le 21 octobre 2021 au Bureau du Conseil

Registre de membres cotisants actifs et [1]amis de Compesières

La paroisse compte 1200 baptisés inscrits au registre de l'ECR. Nous n'avons aucun contact régulier avec ces catholiques. Le projet est de créer un statut de membre cotisant à cotisation réduite (10 ou 20 francs par an) et de membre ami de la paroisse afin de progressivement élargir la base des personnes que nous pouvons interpeller et informer des activités de Compesières, de l'Unité pastorale, de l'ECR etc.
L'article 35 des statuts prévoit déjà comme source de financement de la paroisse des cotisations volontaires. Il s'agit en modifiant l'article 3 en ajoutant un alinéa d) nouveau permettant la création d'un sous-registre des membres actifs et amis de Compesières.

Article 3 Qualité de membre (modifié)

a) Sont membres de l'association toute personne de religion catholique romaine, résidant sur le territoire de la paroisse et figurant sur le registre de la paroisse.
b) Le prêtre administrateur et le répondant pastoral de la paroisse sont membres d'office.
c) Le conseil de paroisse peut octroyer la qualité de membre à des catholiques romains non domiciliés sur le territoire de la paroisse.
d) Le Conseil de paroisse peut instaurer une cotisation de membres actifs et de membres amis de Compesières. (nouveau)
e) L'exclusion d'un membre de l'association n'est pas possible.

Article 35 Finances

a) Les ressources de l'association sont constituées notamment par les
    i) les cotisations des membres actifs, les cotisations des membres passifs ou sympathisants, des cotisations volontaires, (...)

[1] Proposition de modification des statuts (in Google Doc)